





**Attention, avis de la FCC pour les utilisateurs**

Cet appareil est conforme à la partie 15 de l'avis de la FCC. Son fonctionnement répond aux deux conditions suivantes: (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences qui peuvent perturber son fonctionnement.

**Avis de la Federal Communication Commission sur les interférences**

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie par radiofréquences et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences dans les communications radio. Cependant, il n'existe aucune garantie qu'il ne produira pas d'interférences dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, il est recommandé à l'utilisateur d'essayer de corriger ces interférences en prenant l'une des mesures suivantes:

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'équipement dans une prise située sur un circuit électrique différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- Consulter le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Si vous ne pouvez pas éliminer les interférences, la FCC exige que vous cessiez d'utiliser votre produit. Les changements ou les modifications qui ne sont pas expressément effectués par l'entité responsable de la conformité peuvent annuler le droit de l'utilisateur à utiliser l'équipement.

**Avis d'exposition aux radiations de la FCC**

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux radiations fixées par la FCC pour un environnement non contrôlé.

**CAN ICES-003(B)/NMB-003(B)**

Cet appareil est conforme aux normes d'exemption de licence RSS de Canada Industrie. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes:

- (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférence
- (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent affecter son fonctionnement

**ISED RSS-102 Avis d'exposition aux radiations**

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux radiations fixées par la ISED RSS-102 pour un environnement non contrôlé.

**Gamme de fréquences**

2402 MHz – 2480 MHz

**Instructions pour les utilisateurs concernant le retrait, le recyclage et l'élimination des piles et batteries usagées**

Pour retirer les piles et batteries de votre équipement ou de votre télécommande, inversez la procédure du mode d'emploi détaillant leur insertion. Pour les produits dotés d'une pile ou batterie intégrée dont la durée de vie est égale à celle du produit, il se peut que l'utilisateur ne puisse pas la retirer. Dans ce cas, les centres de recyclage ou de récupération se chargent du démantèlement du produit et du retrait de la batterie. Si, pour une raison quelconque, il s'avère nécessaire de remplacer une telle batterie, cette procédure doit être effectuée par un centre de service agréé. Dans l'Union européenne et dans d'autres endroits, il est illégal de jeter les piles et batteries avec les ordures ménagères. Toutes les piles et batteries doivent être éliminées dans le respect de l'environnement. Contactez les responsables locaux de la gestion des déchets pour obtenir des informations sur la collecte, le recyclage et l'élimination écologiques des piles et batteries usagées.

**AVERTISSEMENT:** risque d'explosion si la pile ou la batterie n'est pas correctement remplacée. Pour réduire les risques d'incendie ou de brûlures, ne pas démonter, écraser, percer, court-circuiter les bornes, ni exposer la pile ou la batterie à une température supérieure à 60 °C (140 °F), ni la jeter dans le feu ou l'eau. Ne remplacer qu'avec les piles ou batteries spécifiées. Le symbole imposant une « collecte séparée » pour toutes les piles et batteries est la poubelle à roulettes barrée d'une croix, comme indiqué ci-dessous:

